



Amicale Scolaire Laïque des Gratte-Ciel

16 rue Raspail - 69100 VILLEURBANNE

Web : <https://www.aslgc-villeurbanne.com>

E-mail : aslgc-asso@laposte.net

Tél. : 07 82 12 86 45



CHARTRE D'ENGAGEMENT RESERVE A LA SECTION COMPETITION ASLGC NATATION

La section compétition de l'ASLGC natation a pour objectif de permettre aux nageurs la préparation à la participation à des compétitions de natation départementales, régionales et nationales UFOLEP.

CRITERES D'ADHESION

L'encadrement de la section natation de l'ASLGC sélectionne les nageurs susceptibles d'intégrer le groupe compétition suite à des tests effectués en fin ou début d'année puis propose aux parents leur intégration au groupe. Le nombre de place étant limité (selon les plages horaires disponibles), l'encadrement peut être amené à ne pas prendre ou reprendre un nageur dans le groupe.

Les parents peuvent demander l'intégration au groupe compétition mais cela sera soumis à un test d'aptitude et à des places disponibles.

Des nageurs pourront participer exceptionnellement à des compétitions sans être dans le groupe compétition sur propositions des entraîneurs afin de juger de leur potentiel.

Le nageur doit avoir un dossier d'inscription complet avant le début des cours, ce dernier comprenant obligatoirement le certificat médical de non contre-indication à la pratique de la natation sportive et la cotisation.

Le nageur ainsi que le représentant légal doivent avoir signé la charte d'engagement.

ENGAGEMENT DU NAGEUR

L'inscription en section compétition implique obligatoirement :

- La présence assidue aux entraînements de la section selon le créneau horaire attribué.
- Le respect des horaires et règles des cours.
- La participation obligatoire aux compétitions UFOLEP selon le calendrier fourni en début de saison (sanction financière en cas d'absence non justifiable)
- La participation obligatoire aux compétitions départementales UFOLEP selon les critères de sélection (sanction financière en cas d'absence non justifiable)
- Une attitude polie et respectueuse envers les autres nageurs, arbitres et encadrants.

ENGAGEMENT DU REPRESENTANT LEGAL

L'inscription en section compétition implique obligatoirement :

- De prévenir l'encadrement de la section de toute absence du nageur (par mail ou sms) aux cours ou compétition.
- Une participation bénévole au moins 1 fois dans la saison à l'organisation (chronométrage ou estafette) des compétitions.
- Le respect des règles de bonne conduite lors des compétitions.

ATTITUDE ET COMPORTEMENT

L'attitude et le comportement dans tous les domaines (entraînement et compétition) sont des éléments essentiels. Ils traduisent la volonté d'apprentissage et de progrès ainsi que la motivation réelle du nageur.

En cas d'indiscipline notoire, d'impolitesse, d'absence non justifiée aux compétitions, le nageur peut être mis à l'écart temporairement ou définitivement de la section par les responsables de la section (passage dans un cours normal à un autre horaire)

L'absence aux compétitions sans justificatif sera sanctionnée financièrement du prix de l'inscription : 5€

A Le/..../.....

Nom Prénom :

« Signature du représentant légal »

Nom Prénom :

« Signature du nageur »